

Pour les entreprises ressortissantes de Constructys :

Pour les entreprises -11 salariés : Prise en charge de 40 % des coûts pédagogiques par EDF, via les CEE. Cofinancement de 60 % de l'OPCA + forfait de 100 Euros/jour/stagiaire des salaires et charges.

Pour les entreprises de 11 à 299 salariés : Prise en charge de 40 % des coûts pédagogiques par EDF, via les CEE. Cofinancement de 60 % de l'OPCA.

Pour les entreprises de 300 salariés et + : Prise en charge de 40 % des coûts pédagogiques par EDF, via les CEE. Pas de cofinancement par l'OPCA.

Pour les entreprises adhérentes au FAFCEA :

100 % des coûts pédagogiques sont pris en charge (40 % par EDF via les CEE et 60 % par le FAFCEA).

Pour les entreprises adhérentes à l'AGEFOS PME :

Prise en charge de 40 % des coûts pédagogiques par EDF, via les CEE. Pour les formations suivies en 2017, une prise en charge complémentaire pouvant aller jusqu'à 60 % du coût pédagogique sera possible. Ce montant sera déterminé selon les critères et priorités définis au niveau territorial et/ou de la branche professionnelle de l'entreprise. Contactez votre AGEFOS PME.